Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 28 février 2013 portant extension du bénéfice des garanties inconditionnelles de la COFACE aux organismes d'assurance

NOR : *EFIT1242954A*

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code des assurances, notamment le chapitre II du titre III du livre IV ;

Vu l'avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 16 janvier 2013,

Arrête :

Art. 1er. – A l'article A. 432-2 du code des assurances, est inséré un sixième alinéa rédigé de la façon suivante :

« Aux entreprises d'assurance et de réassurance, aux mutuelles et aux institutions de prévoyance de droit français ou étranger, pour le financement d'un contrat commercial d'exportation. »

Art. 2. – Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 février 2013.

PIERRE MOSCOVICI